DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRÉNÉES
——
CANTON DE BORDÈRES/ECHEZ
——
COMMUNE D'IBOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025ARR055

OBJET : Arrêté portant réglementation sur la circulation rue du bois du commandeur

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

VU Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;

VU Le Code de la route notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU La demande du 14/04/2025 de l'entreprise **BOUYGUES E&S AQUITAINE TARBES**

CONSIDERANT Que pour permettre l'exécution de **travaux de raccordements souterrain ESPOUEY**, ainsi que pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 21/05/2025 au 06/06/2025 inclus, le stationnement sera interdit au niveau de la zone des travaux.
La circulation sera alternée par feux tricolores et la vitesse sera limitée à 30 km/h avec basculement sur chaussée opposée rue du bois du commandeur au niveau de la zone des travaux pour permettre le déroulement des travaux par l'entreprise.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place par l'entreprise **BOUYGUES E&S AQUITAINE TSA 70011 SEZ SOGELINK 69134 DARDILLY**, pour permettre le respect des dispositions précitées.

ARTICLE 3 : Les infractions aux prescriptions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :
- Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,
le 17/04/2025

Le Maire,
Gisèle VINCENT

MAIRIE D'IBOS (Hautes-Pyrénées)